



Erreur dans la mention du titre de séjour et chantier d'insertion

Par **zindiali**, le **15/10/2016** à **21:48**

Bonjour,

Je travaille dans un service de réinsertion de la PJJ.

Nous suivons entre autre, un jeune d'origine ivoirienne qui a obtenu un titre de séjour cette année. Nous avons avec lui trouvé un chantier d'insertion qui lui convenait. Il a passé l'entretien et avait sa place au chantier mais son inscription n'a pu être finalisée à cause de son titre de séjour où figure la mention salariée.

En effet, la responsable du chantier d'insertion nous a expliqué qu'il lui était impossible de prendre le jeune homme en CDDI de 26 heures par semaine avec un titre de séjour ayant la mention Salarié.

Le problème est que ce jeune homme n'a jamais été salarié sur le territoire français et qu'il y a eu une erreur à la préfecture lorsqu'on lui a délivré son TS; il aurait du avoir la mention vie privée et familiale...

Une prochaine cession de recrutement a lieu en décembre au chantier.

Pensez-vous qu'il y ait une solution possible d'ici là?

Merci de vos réponses.

RC.